

**De:** Fédération Française de Voile <communication@ffvoile.fr>  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 19:01  
**À:** Cécile VENUAT  
**Objet:** Newsletter Arbitres - 01 mars 2022

Toutes les infos de la FFVoile à destination des clubs  
Si vous ne visualisez pas cet email, [ouvrez le dans votre navigateur](#)



## UKRAINE : LE MOUVEMENT SPORTIF SOLIDAIRE



La Fédération Française de Voile, indignée et extrêmement choquée, condamne l'agression de l'Ukraine et soutient pleinement les recommandations et demandes unanimes tant de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) que du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de World Sailing, et décide de ne pas autoriser la participation d'athlètes et d'officiels russes ou biélorusses aux compétitions. Cette décision s'applique à tous les organisateurs de compétition de voile sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération Française de Voile exprime son soutien et sa solidarité envers la Fédération Ukrainienne de Voile et la communauté sportive d'Ukraine.

[En savoir plus](#)

## Bernard PORTE nouveau responsable de la CCA

Après 20 ans en région et 10 ans au département des pratiques sportive de la FFVoile, je rejoins avec grand plaisir la CCA en tant que responsable.

Tout d'abord un grand merci à Corinne Aulnette pour son implication de longue date au sein de cette commission et toutes les avancées apportées.

Arbitre régional à 19 ou 20 ans, je ne sais plus... j'ai suivi les différents cursus pour m'impliquer dans l'arbitrage comme juge, comité et umpire au niveau national. J'ai accompagné la CRA du Lyonnais puis de Rhône-Alpes avec notamment le suivi des formations.



J'aurai à cœur de mettre cette expérience pour travailler avec l'équipe de la CCA et avec toutes les CRA afin que non seulement l'arbitrage de nos épreuves se passe dans les meilleures conditions, mais que toutes les problématiques de l'arbitrage soient prises en compte pour répondre aux attentes de l'arbitrage de demain.

Je reste à la disposition de vous toutes et vous tous et vous souhaite une belle saison d'arbitrage.



## Règlement fédéral et carte de publicité

En application de l'article 20.8.2 du Code de publicité de World Sailing, toute personne responsable d'un bateau arborant une marque publicitaire doit, si elle est licenciée en France, être titulaire d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFVoile soit de l'année en cours soit ponctuelle pour participer à une compétition française.

La carte annuelle est valable du 1er janvier au 31 décembre. L'autorisation ponctuelle est valable pour une seule compétition identifiée par son titre, le lieu et les dates, et dont la durée n'excède pas 7 jours consécutifs.

Il est possible d'obtenir facilement une carte de publicité directement en ligne en [cliquant ici](#). Un système sécurisé de paiement en ligne complète cette procédure.

La présentation de cette carte de publicité fait partie des exigences vérifiées par l'organisateur lors de la validation de l'inscription.

**La CCA demande aux arbitres et plus particulièrement aux comités techniques de vérifier l'application de ce règlement** sur les épreuves où ils sont désignés. La procédure de contrôle est définie dans l'article 3.9 du règlement de publicité de la FFVoile, disponible [en téléchargement ici](#).

### 3.9 Procédures de contrôle lors des compétitions

#### a) Autorité Organisatrice (OA) :

- Contrôle à l'inscription : l'OA est tenue de prévoir dans sa procédure d'inscription, le contrôle des cartes ou autorisations ponctuelles de port de publicité pour tout concurrent portant une publicité sur leur bateau.
- Liste : l'OA doit remettre au comité technique et au comité de course, avant le départ de la première course de l'épreuve, la liste des concurrents concernés.

**b) Comité technique ou comité de course :**

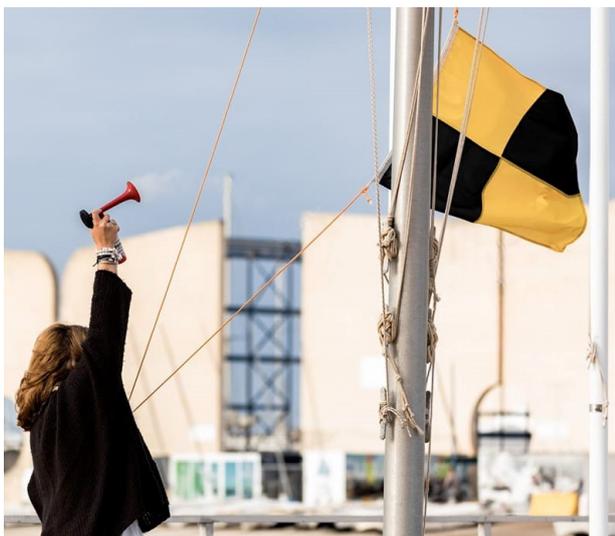
- Lorsqu'un comité technique est présent, celui-ci doit, lors des contrôles préalables à l'inscription, relever la présence de publicité et demander aux concurrents de présenter le justificatif d'autorisation ou de se mettre en conformité avec le présent règlement.
- Lors de la première course, le comité technique ou à défaut le comité de course doit vérifier que les bateaux portant de la publicité figurent sur la liste remise par l'OA.
- Le comité technique ou à défaut le comité de course doit, à l'issue du premier jour de course, afficher au tableau officiel la liste des bateaux arborant de la publicité sans l'avoir signalé à l'inscription en leur demandant de se mettre en règle avec l'OA avant la course suivante, et transmettre une copie de cette liste au Jury.

En cas de non-respect de ces dispositions, le Jury agira en :

- donnant un avertissement au bateau en infraction.
- puis, sans mise en conformité, pénalisant le bateau pour la course ou la série.
- transmettant éventuellement un rapport à la FFVoile.

La CCA va travailler avec différents services de la FFVoile pour obtenir facilement la liste des cartes de publicités en vigueur afin de faciliter le contrôle ainsi que les éventuelles dérogations.

### Rappel désignations



Le groupe désignations composé de 10 personnes sous la supervision de Christophe Schenfeigel s'est réuni les 15 et 16 janvier dernier afin de statuer sur les désignations 2022 de plus de 200 compétitions.

De nombreuses régates de tous les grades ont une équipe d'arbitres incomplète alors n'hésitez pas à postuler.

Pour rappel :

- si les arbitres régionaux souhaitent une dérogation pour les épreuves de grade 4, ils doivent en faire la demande auprès de leur CRA,

- pour toute désignation ou tout renouvellement de qualification, vous devez avoir une licence club pratiquant ou compétition. Pensez à compléter votre certificat médical dans votre espace licencié.

- Il est nécessaire avant toute désignation sur les grades 4 d'avoir l'avis du club via l'interface de désignation, n'hésitez pas à le contacter.



## Mise à jour des documents de course COVID

L'annexe à l'Avis de Course a été mise à jour le 15 février pour tenir compte des dernières mesures COVID.

En savoir plus

Toutes les infos autour du Pass  
Sanitaire

## LA CCA VOUS ACCOMPAGNE

Se connecter à l'Espace  
Arbitrage



### Une nouvelle formation Comité Technique spécialité Wind foil disponibles au mois d'avril

La CCA organise sur le national de printemps Windfoil un stage Comité Technique spécialité Windfoil du 16 au 19 avril à Fréjus. Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci d'écrire un mail à [cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr)

### Remboursement déplacement des arbitres et outil Jenji

Le Bureau exécutif du 21 janvier a validé la liste des compétitions 2022 bénéficiant d'une participation financière de la FFVoile, [vous la trouverez ici](#). L'utilisation de l'outil Jenji en 2021 a permis de diminuer énormément les délais de remboursements des frais de déplacement des arbitres. Pour simplifier le traitement du remboursement des arbitres concernés (cf colonne PEC de votre espace arbitrage), vous devez mettre dans le champ libellé de la mission **le nom de l'épreuve et les dates** (les mêmes que prévus au calendrier). Exemple : championnat de France espoirs 20-28 août. Vous pouvez compléter cette information en utilisant le champ commentaire.

Un tutoriel est disponible [en cliquant ici](#).

### Nouveaux documents en ligne

- [Les RSO traduites en français](#)
- [Le courrier de Corinne Migraine détaillant les dispositions prises par le Bureau Exécutif de la FFVoile au sujet de la RSO 3.02](#)
- [Les « Questions Fréquemment Posées » publiées par World Sailing au sujet de la RSO 3.02](#)
- [Règles de classe Miniji, windsurf/windfoil, Dragon.](#)
- [IC et AC GBR Kiteboard, Windsurf, Habitable, Voile légère](#)
- [Autorisation jugement direct sous annexe UF](#)
- [CR réunion CCA des 10 et 11 décembre](#)
- [CR réunion des présidents de CRA du 20 janvier](#)
- [Le supplément 2022 du Livre des cas 2021-2024](#)

En savoir plus

[En savoir plus](#)



---

## LA VIDEO DE LA SEMAINE



---

## LES DERNIERES PUBLICATIONS ELECTRONIQUES

[Relevé de décision du CA en date du 10 octobre 2021](#)

[Relevé de décision du BE en date du 20 novembre 2021](#)

[Plan de prévention et de lutte contre toutes formes de violences dans le sport](#)

[Toutes les Publications  
Electroniques](#)

---

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DE LA FFVOILE

